

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE

DU 12 FEVRIER 2024

Le conseil municipal d'AUDON s'est réuni ce jour, 12 février 2024 à 18h00 (cinq février deux- mille-vingt-quatre à dix-huit heures), en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire, Monsieur Laurent NOLIBOIS.

Les membres suivants du conseil municipal sont présents :

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique TOUYA DULAU, Carole LABAT, Valérie PINTO, Xavier MORLIGHEM, Pascal TRIPAULT.

Absente excusée : Magali DE PONTE.

*La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 20/01/2024.
Pascal TRIPAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

Monsieur le MAIRE ouvre la séance à 18h00.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Protection sociale complémentaire
- 2 – Révision et harmonisation des tarifs des salles
- 3 – Budget 2024 :
 - ❖ Taux d'imposition
 - ❖ Subventions aux associations
 - ❖ Projets d'investissement 2024
- 4 – Lotissement route de Peyre
- 5 – Bilan travaux
- 6 – Divers

1 –PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE :

Monsieur le MAIRE expose aux membres du Conseil Municipal la proposition du CDG 40 d'un dispositif relatif à la protection sociale complémentaire (PSC).

D2024-01 : CDG40 consultation protection sociale complémentaire – prévoyance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, rend la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents obligatoire à compter du 1er janvier 2025.

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le CDG 40 prévoit de conclure conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et de lui donner mandat pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion et négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives .
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour déterminer avec le Centre de Gestion les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de cet accord ainsi que pour approuver l'accord négocié conformément à l'article L224-3 du CGFP.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion dont la prise d'effet sera fixée au 1er janvier 2025.

2 – REVISION TARIFS DES SALLES COMMUNALES :

Après en avoir délibéré, et pour mise en application sur les réservations **signées** à partir du 1^{er} mars 2024 ; le Conseil municipal décide des tarifs suivants :

Le Foyer Municipal

- habitants de la commune : forfait de 140 € par location (ou par week-end) TTC ;
- personnes hors commune : forfait de 280 € par location (ou par week-end) TTC ;
- Organismes (association, société) communaux : gratuit ;
- Organismes (association, société) hors commune : 280 € par location (ou par week-end) TTC ;
- dépôt obligatoire d'une caution de 200 € pour toutes locations (associations communales exceptées).

La Maison des Associations (Salles 2 et 3)

- habitants de la commune : forfait de 120 € par location (ou par week-end) TTC ;
- personnes hors commune : forfait de 240 € par location (ou par week-end) TTC ;
- organismes (association, société) communaux : gratuit ;
- Organismes (association, société) hors commune : 240 € par location (ou par week-end) TTC ;
- dépôt obligatoire d'une caution de 200 € pour toutes locations (associations communales exceptées).

La Maison des Associations (Salle 2 ou 3 uniquement)

- habitants de la commune : forfait de 60 € par location (ou par week-end) TTC ;
- personnes hors commune : forfait de 120 € par location (ou par week-end) TTC ;
- organismes (association, société) communaux : gratuit ;
- organisme (association, société) hors commune : 120 € par location (ou par week-end) TTC ;

La commune met à disposition une chambre froide pour toute location de salle. Cette mise à disposition est gratuite pour les habitants d'AUDON et facturée 30 € (en supplément du montant de la location) aux personnes non-résidentes à AUDON.

Le tarif de nettoyage pour les extérieurs est porté à 30 € pour tous les lieux.

Enfin, Monsieur le Maire demande que ces tarifs soient mis en ligne sur le site internet de la commune dans les meilleurs délais, car cela n'a pas toujours été le cas et a créé des incompréhensions auprès des usagers éventuels .

3 – BUDGET 2024 :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à statuer sur les points principaux du futur budget 2024 :

❖ COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Le compte administratif 2023 relève une situation saine malgré une année sans vente de bois. Monsieur le Maire regrette des restes à réaliser sur l'acquisition des parcelles LAVIGNE au bord de l'Adour et le retard de versement du FEC 2023. Il est également à noter une baisse de la taxe d'aménagement qui devrait être inversée avec la vente des 8 lots du lotissement du Tchoupayre. De même, des travaux comme la peinture des boiseries de la maison des associations n'ont pas pu être réalisés en 2023 et le seront en 2024. En 2024, la participation à la SATEL pour le lotissement se poursuivra. La situation favorable permet de planifier des investissements ou travaux en 2024.

Détails : * Achat parcelle LAVIGNE non réalisé *** Indemnités assurances (chêne vert église, dégât eaux logt presbytère)
 ** Caution V. JAMAIN (grand local prof.)

➤ **Devis échange volets logement écoles:**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les premiers devis avoisinent les 10 000 €, tout en sachant que 2 solutions sont proposées : des volets roulants solaires ou des volets PVC battants renforcés afin de garder le cachet actuel. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, préfère reporter ces travaux et planifier une opération décapage/peinture comme prévue initialement.

➤ **Tondeuse ISEKI :**

Monsieur le Maire rappelle que cet investissement a déjà été validé et charge le premier Adjoint de sa réception courant avril, pour un mandatement en suivant, à la suite du vote du budget qui devrait intervenir courant mars. Monsieur Bernard FERNANDEZ, Adjoint aux travaux, informe le Conseil Municipal que la livraison est convenue courant mars 2024.

➤ **Vidéo-surveillance :**

Monsieur le Maire rappelle que la Gendarmerie et son pôle spécialisé départemental ont réalisé un rapport - diagnostic dans lequel ils préconisent des zones d'implantation de caméras pour surveillance des lieux publics. A la suite de ce rapport, la commune s'est chargée de contacter quelques sociétés spécialisées afin établir des devis, conforter et améliorer le diagnostic. Monsieur le Maire présente un premier devis réceptionné, qui s'élève à 11000€ TTC, avant subventionnement car ce type de projet est en partie aidé par l'Etat. Les consultations vont se poursuivre au cours des prochaines semaines.

➤ **Divers devis :**

Face au changement de stratégie du SIETOM, l'aménagement au cimetière deviendra inéluctable cette année avec la pose de composteur et de container spécialisé verre et gravats. Monsieur le Maire présente des devis pour des containers et composteur de grosse capacité. Une ligne sera prévue à cet effet sur le budget .

❖ **TAUX D'IMPOSITION 2024 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les bases fiscales augmenteront de 4% en 2024. Comme chaque année, et en préambule à la réunion du Conseil Municipal, il a consulté les membres de la commission des finances et transmis les informations suivantes avec simulation :

Les membres de la commission se sont unanimement prononcés pour un **maintien de nos taux actuels**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de la commission et décide **de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2024**.

❖ **SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS :**

Monsieur le Maire propose de reconduire toutes les subventions 2023, hormis les subventions exceptionnelles, et **d'augmenter celle de l'ACCA** afin de favoriser la régularisation du gros gibier dont la prolifération, jusque dans nos petits territoires, devient un fléau :

❖ ACCA d'AUDON.....	750 €
❖ Amicale des retraités d'AUDON.....	1500 €
❖ AUDON sports et loisirs Gymnastique volontaire.....	200 €
❖ Association locale Protection civile de Tartas.....	100 €
❖ Clique harmonie tarusate.....	155 €
❖ Comité des fêtes d'AUDON.....	3500 €
❖ Mutilés du travail (ADDAH 40) de TARTAS.....	50 €
❖ Club Omnisports de TARTAS.....	500 €
❖ Amicale des sapeurs-pompiers de TARTAS.....	200 €
❖ Arbre à Pain de TARTAS.....	100 €
❖ Restaurants du Cœur des Landes.....	50 €

❖ Secours catholique des pays de l'Adour	50 €
❖ Association des jeunes d'Audon... ..	100 €

4 – LOTISSEMENT ROUTE DE PEYRE :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le projet entre dans sa phase opérationnelle. Les travaux commenceront semaines 8 à 9 pour une commercialisation des lots courant mai - juin. Le décaissage sera effectué par ROY TP et il y aura possibilité de récupérer de la terre végétale. A voir rapidement où nous pourrions stocker cette terre, au moins en partie, car elle est normalement transportée à GOUTS.

La convention liant la SATEL à la commune oblige Monsieur le Maire à présenter le rapport de situation annuel au Conseil Municipal. Ainsi, Monsieur le Maire présente le rapport transmis par la SATEL pour l'année 2022.

Concernant les réservations, Monsieur le Maire rappelle que dans le contexte actuel, le fait de remplir aussi rapidement un tel projet est un exploit. Pour informations, la SATEL avait prévu dans son plan de charge 2024 la vente de seulement 2 lots. Il a fait le point sur les différents lots et propose les candidatures suivantes :

- lot n° 1 (1180 m²) : Monsieur José VIERA, de ONARD ;
- lot n° 2 (1160 m²) : Monsieur José VIERA, de ONARD ;
- lot n° 3 (1180 m²) : Monsieur Lineu SILVA, de AUDON ;
- lot n° 4 (1260 m²) : Monsieur MOREIRA, de PONTOISE ;
- lot n° 5 (1160 m²) : Monsieur Xavier DIAZ, de AUDON ;
- lot n° 6 (1180 m²) : Monsieur HAUSWALD-MARTIN, de AUDON ;
- lot n° 7 (1100 m²) : Monsieur DUBOS, de AMOU ;
- lot n° 8 (1050 m²) : Monsieur Antoine LASSERRE, de AUDON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le tableau de réservations des lots d'habitations tel qu'il lui a été présenté et charge Monsieur le Maire des signatures afférentes.

05 – TRAVAUX :

Monsieur Bernard FERNANDEZ, Adjoint aux travaux dresse un bilan trimestriel :

- logement du presbytère :
- remplacement descente eaux pluviales ;
- vidange fosse septique et nettoyage canalisations ;
- rattrapage peinture plafond chambre à l'étage.
- nettoyage barrières et trottoirs en cours autour des bâtiments et de l'église ;
- salle des associations :
- installation de distributeurs à savon, distributeurs de papier et poubelles dans les sanitaires ;
- mise en place et branchement du lave vaisselle (ancien foyer communal).
- location de la nacelle au profit de la commune d'ONARD en janvier ;
- Location du tracteur agricole au profit de la commune de GOUTS les 1^{er} ; 02, 05 et 06 février ;
- curage des fossés de la route de Lescoulier. Il est à noter que le lendemain, **un engin agricole a traversé ce fossé**, alors qu'un pont est situé à 40 mètres, engendrant des dégâts ;
- curage des fossés route du Mourliou ;
- la tête de pont, située après l'intersection route du mourliou/chemin de dupau , a basculé dans le champ des consorts Marroq. De ce fait, une étude des causes doit être menée et de gros travaux de réparation sont à prévoir ; Un rdv avec un pelliste sera pris dans les prochains jours.

- Retrait des guirlandes à l'église en prévision de la remise en peinture de la croix ;
- écluse du Culassier : dégradation de la buse qui passe sous la digue. Monsieur Fabrice STUDLER doit tuber celle-ci avec une buse PVC.
- réaménagement de certains chemins (tuiles concassées) ;
- échange coude descente eaux pluviales à la maison des chasseurs.

06 – DIVERS :

> Groupement d'achat électricité période 2026-2028 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le groupement d'achat électricité géré par le SYDEC et d'autres syndicats d'électricité de la région Sud-Ouest prépare l'appel d'offre pour la prochaine période 2026 - 2028.. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commande pour les lots éclairage publics et électricité bâtiments publics et charge Monsieur le Maire des démarches et signatures afférentes.

> Evolution de carrière des secrétaires de Mairie:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi de modernisation visant à l'attractivité du métier de secrétaire de mairie va permettre aux plus anciens à leur poste de basculer de la catégorie C à la catégorie B et donc d'une grille de rémunération, durant une période et des modalités à définir. Monsieur le Maire déclare vouloir, tout comme son homologue d'ANGOUME, favoriser cette évolution au profit de Monsieur Tristan ROI, qui deviendrait à terme « secrétaire général de mairie

> Convention prêt de tracteur avec la commune de GOUTS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de GOUTS a rencontré des problèmes avec son tracteur. La commune de AUDON lui a consenti un prêt de matériel à 10€/h pour pouvoir travailler le temps de la réparation. Il revient cependant au Conseil Municipal de valider la convention signée entre les 2 communes et de permettre les mandatements afférents.

> Circulation route de la Tuilerie

Monsieur Xavier MORLINGHEN, conseiller municipal, fait part au Conseil Municipal de la réclamation d'un habitant de la route de la tuilerie relative à la vitesse excessive de certains usagers de cette voie. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre un arrêté limitant la vitesse à 30 km/h sur cette route avec pose de panneaux .Il est rappelé que la route de Menaout devait faire l'objet du même traitement et sera donc aussi concernée à terme.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.